

MAIRIE LABLACHERE
RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Le 22 avril 2024 à 18h30

Membres titulaires

Présents : Lysiane FREMON, Jean-Pierre LAPORTE, Dominique POUGET-TIRION, Brigitte QUERE, Régine MARCY, Christine REBOUL, Chantal THERAUBE

Absente excusée : Christine FOURNIER

Procuration : Christine FOURNIER donne pouvoir à Dominique POUGET-TIRION

Membres suppléants

Présents : Nicole DJIANN, Daniel MAYET

Absente excusée : Claudine SCHAVITS

Secrétaire de séance : Lysiane FREMON

Ordre du jour :

- Vote du budget primitif du CCAS 2024
- Délibération énumérant les différentes aides 2024 du CCAS et modalités d'attribution de l'aide à l'achat d'un ordinateur
- Questions diverses

Mot d'accueil du Président du CCAS, Jean-Pierre Laporte.

Ce dernier donne la parole à Lysiane Frémon, vice-Présidente du CCAS :

- Présentation du budget primitif 2024:

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	10 674 ,97€	Dotations, subventions	14500,00€
Charges de personnel et frais assimilés	100,00€	Produit exceptionnel	
Autres charges de gestion courantes	16 400,00€	Excédent de fonctionnement reporté	12 424 ,51 €
Total des dépenses	27 174,97€	Total des recettes	27 174,97 €

Quelques précisions pour les dépenses :

Charges à caractère général :

Réception et colis de Noel :10549,97€ - Cotisations : 125 €

Cotisations URSSAF : 100€

Autres charges de gestion courante :

Autres contributions obligatoires :400€ (SACEM, charges sociales animation)

Subvention fonctionnement aux associations : 1500€ (Entraid' Beaume-Drobie)

Différentes aides (énumérées dans la délibération du 24 avril 2023) soient :

- participation à l'achat d'ordinateur pour les élèves entrant en sixième (500€ par élève habitant à Lablachère si les parents ne paient pas d'impôt et 100€ si les

parents paient entre 100€ et 1100€

- Aides exceptionnelles à des particuliers en difficulté pour règlement de factures (bons alimentaires, divers.....)
- Participation à l'achat des tickets de cantine (délibération du 05 aout 2020)

à hauteur de **0,40€** /repas Cette aide est proposée à tous les enfants de **l'école publique**

- Pour pouvoir bénéficier de cette aide l'école privée « **Le Péage** » fournira en fin d'année scolaire un état récapitulatif le nom de l'enfant, de ses parents et du nombre de repas pris durant l'année scolaire ainsi qu'un RIB.

Cette aide sera également de **0,40€** par repas pour les enfants de LABLACHERE et sera versée directement à l'école en fin d'année scolaire après réception des documents demandés

Budget primitif : Approuvé à l'unanimité.

Délibération précisant les différentes aides : Approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

Aucune question diverse

Tour de table :

Aucune observation

La séance est levée à 19h30.

Le Président



La Secrétaire